



Consortium en foresterie
Gaspésie-Les-Îles

SAVOIR | FAIRE SAVOIR





Le Consortium

pivot régional du savoir forestier

Qu'il s'agisse d'économie, d'écologie, de récréation ou de tourisme, la forêt occupe une place prédominante en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Pour en assurer le développement durable tout en maximisant les retombées pour la communauté, nous devons accroître nos connaissances et transmettre ce savoir aux acteurs régionaux qui auront à les utiliser. Tel est le mandat du *Consortium en foresterie Gaspésie–Les-Îles*.

C'est en s'appuyant sur une approche scientifique que le Consortium remplit ce mandat et agit comme pivot du savoir forestier pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Pour parvenir à un développement forestier durable et diversifié, les connaissances doivent être acquises au terme d'une démarche fiable et rigoureuse avant d'être organisées, transférées et enfin, intégrées.

En concertation avec les intervenants régionaux, le Consortium a défini des orientations cohérentes en matière d'acquisition de connaissances. Il s'est également doté d'une stratégie permettant le transfert de ce savoir aux multiples utilisateurs du milieu forestier. Ainsi, les activités du *Consortium en foresterie Gaspésie–Les-Îles* s'avèrent essentielles à une meilleure compréhension du fonctionnement des écosystèmes forestiers de la région et au développement de nouvelles pratiques.



Mission

Acquérir et transférer les connaissances sur les forêts de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans une optique de développement durable.



Par sa mission, le Consortium supporte les collectivités dans le développement durable de leurs forêts.





Fonctionnement

Créé en 2003, le *Consortium en foresterie Gaspésie–Les-Îles* est un organisme sans but lucratif regroupant une grande diversité de membres intéressés au milieu forestier. On y retrouve des individus, des ministères et des agences gouvernementales, des industriels forestiers, des firmes de consultants, des coopératives forestières, des universités ainsi que des organismes liés à la forêt privée, au monde municipal, à l'environnement, à la concertation et à la faune.

Le conseil d'administration est composé de neuf membres élus lors de l'assemblée générale annuelle ainsi que d'un nombre désigné d'observateurs. Un comité consultatif, également composé de représentants d'organismes membres, participe à l'élaboration de la programmation d'acquisition et de transfert de connaissances.



Principales réalisations et orientations stratégiques

Dès sa première année, le Consortium a produit un document intitulé le ***Bilan forestier régional basé sur les connaissances***. Ce document présente un portrait des connaissances acquises sur le milieu forestier de la région à l'intérieur duquel les connaissances sont regroupées par thème. Le ***Bilan*** est mis à jour régulièrement et constitue un outil de première importance pour l'atteinte des objectifs du Consortium. Un site web contenant une foule d'informations sur la forêt est également alimenté en continu.

Le Consortium initie et collabore à plusieurs projets d'acquisition de connaissances selon une approche de recherche-action-participative (RAP), approche dans laquelle les utilisateurs participent activement au projet tout en appliquant la démarche scientifique. De plus, le Consortium organise diverses activités (colloques, conférences, ateliers, visites terrain, etc.) visant à transmettre les connaissances acquises à ceux et celles qui auront à les utiliser.

Les actions du Consortium se basent sur les orientations stratégiques suivantes :

- > Le développement des connaissances sur la forêt régionale.
- > L'intensification des efforts de transfert de connaissances.
- > Le support scientifique à différents projets, particulièrement ceux en lien avec la mise en oeuvre de l'aménagement écosystémique.



Qui peut être membre?

Toute organisation ou tout individu intéressé(e) par le développement durable de la forêt gaspésienne et madelinienne peut devenir membre du *Consortium en foresterie Gaspésie–Les-Îles*.

Les avantages d'être membre

- > Être un collaborateur privilégié.
- > Contribuer à l'élaboration de la programmation annuelle des activités du Consortium.
- > Recevoir le bulletin mensuel « Forêt savoir ».
- > Recevoir des informations stratégiques (événements à venir, rapports de recherche, etc.).
- > Bénéficier de tarifs privilégiés lors des activités organisées par le Consortium.
- > Supporter le Consortium dans la réalisation de sa mission.



Pour plus d'informations

Consortium en foresterie Gaspésie–Les-Îles

37, rue Chrétien, bureau 26, C. P. 5

Gaspé (Québec) G4X 1E1

Tél. : (418) 368-5166

Sans frais : 1 866 361-5166

Télec. : (418) 368-0511

www.mieuxconnaîtrelaforêt.ca

Cette brochure a été imprimée sur du papier Enviro100 fait à 100% de fibres postconsommation et certifié FSC.

Photos: Alain Lauzier et le Consortium en foresterie Gaspésie–Les-Îles

www.mieuxconnaîtrelaforêt.ca



Partenaire du savoir forestier

